



## **COMITE SYNDICAL COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2020 A 10 HEURES 00**

Affichage le 15 octobre 2020 - 9 pages

Le 8 octobre deux mille vingt à 10 h 00, le comité syndical du SYNDICAT MIXTE DES MOBILITES DE L'AIRE GRENOBLOISE (SMMAG) s'est réuni hémicycle Claude LORIUS, Immeuble Le Forum, 3 rue Malakoff à Grenoble sur la convocation du président en exercice du SMMAG, Monsieur Yann MONGABURU et sous la présidence de Monsieur Henri BAILE jusqu'à l'élection du Président puis de Monsieur Sylvain LAVAL à compter de son élection.

### **1. OUVERTURE DE LA SEANCE ET INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL**

#### **- Ouverture de la séance par le doyen d'âge**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, doyen d'âge de l'assemblée.

Il a procédé à l'appel nominal des conseillers syndicaux, a dénombré 26 conseillers présents et a constaté la condition de quorum remplie.

Nombre de délégués syndicaux en exercice au jour de la séance : 27

Nombre de votants, présents et représentés : 26 pour le vote de la délibération n°1, 25 pour le vote de la n°2 (pour élection du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Vice-Présidents), 24 pour le vote de la n°2 (à compter de l'élection du 3<sup>e</sup> Vice-Président), 23 à la n°9, 21 à la n°10 et la n°11

#### **Présents**

##### **Délégués de GRENOBLE-ALPES METROPOLE**

###### **Titulaires :**

Pierre BEJAJI, Margot BELAIR, Brahim CHERAA, Florent CHOLAT, Alan CONFESSON, Sylvain DULOUTRE, Dominique ESCARON, Simon FARLEY pouvoir à Sylvain DULOUTRE à compter de la n°8, Christophe FERRARI, Jean-Marc GAUTHIER pouvoir à Sylvain LAVAL de la n°2 à la n°9, Sylvain LAVAL de la n°1 à la n°9, Yann MONGABURU de la n°1 à la n°8, Laëtitia RABIH, Bertrand SPINDLER pouvoir à Laëtitia RABIH à compter de la n°2, Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO.

##### **Délégués de la Communauté de Communes du GRESIVAUDAN**

###### **Titulaires :**

Henri BAILE, François BERNIGAUD, Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET.

##### **Délégués de la Communauté d'Agglomération du PAYS VOIRONNAIS**

###### **Titulaires :**

Bruno CATTIN, Anthony MOREAU, Luc REMOND, Nadine REUX.

Délégués du DEPARTEMENT DE L'ISERE

Titulaire :

Amandine GERMAIN pour le vote de la délibération n°1

Suppléant :

Benjamin TROCME pour le vote de la délibération n°1 et n°2 (élections 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Vice-Présidents)

Absents Excusés :

Jean-Claude PEYRIN, Anne GERIN, Sylvain LAVAL de la n°10 à la n°11, Jean-Marc GAUTHIER de la n°10 à la n°11, Yann MONGABURU de la n°9 à la n°11

Madame Margot BELAIR a été nommée secrétaire de séance.

Madame Coralie BOURDELAIN et Monsieur Pierre BEJAJI ont été désignés assesseurs.

**2. PROJETS SOUMIS A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

- **Délibération n°1 : Election du Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL200001

Interventions de MM. BEJAJI, GAUTHIER, TROVERO, CHOLAT, FERRARI, THOVISTE, ESCARON, CATTIN, TROCME, LAVAL, REMOND, Mme GERMAIN, M. CONFESSON, BAILE.

-----  
Interruption de séance à 11h10

Reprise de séance à 11h22  
-----

Le Président de séance a rappelé que conformément aux dispositions du CGCT, le Président est élu, lors de la première réunion du Comité syndical, au scrutin secret uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président a fait l'appel des candidatures parmi les conseillers syndicaux.

M. Pierre BEJAJI a présenté la candidature de M. Florent CHOLAT.

M. Jean-Marc GAUTHIER a présenté la candidature de M. Sylvain LAVAL.

Chaque conseiller syndical a été invité à prendre un bulletin et à le déposer dans l'urne.

A l'issue du scrutin, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les scrutateurs.

Nombre de bulletins total : 26

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Nombre de bulletins pour la candidature de M. Florent CHOLAT : 9

Nombre de bulletins pour la candidature de M. Sylvain LAVAL : 16

**M. Sylvain LAVAL a été proclamé Président et immédiatement installé.**

**Le Président élu, M. Sylvain LAVAL, prend la présidence de la séance.**

Allocution de M. Sylvain LAVAL.

-----  
Interruption de séance à 11h32  
Reprise de séance à 13h20  
-----

- **Délibération n°2 : Détermination du nombre de Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL200002

Interventions de MM. CHOLAT, LAVAL

Après en avoir délibéré, le comité syndical arrête à 9 le nombre de ses Vice-Présidents.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°3 : Election des Vice-Présidents du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL200003

Le nombre de Vice-présidents ayant été fixé, le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection de chaque Vice-Président(e) parmi ses membres.

Cette élection s'est déroulée par vote au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

**Election du 1<sup>er</sup> Vice-président :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 25

Nombre de bulletins blancs / nuls : 3

Nombre de bulletins exprimés : 22

Majorité absolue : 12

- Nombre de bulletins en faveur de M. Bruno CATTIN : 1
- Nombre de bulletins en faveur de M. Henri BAILE : 21

**M. Henri BAILE, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 1<sup>er</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-président :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 25

Nombre de bulletins blancs / nuls : 1

Nombre de bulletins exprimés : 24

Majorité absolue : 13

- Nombre de bulletins en faveur de M. Bruno CATTIN : 24

**M. Bruno CATTIN, ayant obtenu l'unanimité, est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election de la 4<sup>ème</sup> Vice-présidente :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs / nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 24

Majorité absolue : 13

- Nombre de bulletins en faveur de Mme Coralie BOURDELAIN : 24

**Mme Coralie BOURDELAIN, ayant obtenu l'unanimité, est élue 4<sup>ème</sup> Vice-présidente du SMMAG et est immédiatement installée.**

**Election de la 5<sup>ème</sup> Vice-présidente :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs / nuls : 5

Nombre de bulletins exprimés : 19

Majorité absolue : 10

- Nombre de bulletins en faveur de Mme Laëtitia RABIH : 19

**Mme Laëtitia RABIH, ayant obtenu l'unanimité, est élue 5<sup>ème</sup> Vice-présidente du SMMAG et est immédiatement installée.**

**Election du 6<sup>ème</sup> Vice-président :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs / nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 24

Majorité absolue : 13

- Nombre de bulletins en faveur de M. Luc REMOND : 24

**M. Luc REMOND, ayant obtenu l'unanimité, est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 7<sup>ème</sup> Vice-président :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs / nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 24

Majorité absolue : 13

- Nombre de bulletins en faveur de M. Brahim CHERAA : 24

**M. Brahim CHERAA, ayant obtenu l'unanimité, est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

**Election du 9<sup>ème</sup> Vice-président :**

Après dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de scrutin à bulletins secrets :

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs / nuls : 6

Nombre de bulletins exprimés : 18

Majorité absolue : 10

- Nombre de bulletins en faveur de Mme Anne GERIN : 1
- Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Claude PEYRIN : 17

**M. Jean-Claude PEYRIN, ayant obtenu la majorité absolue, est élu 9<sup>ème</sup> Vice-président du SMMAG et est immédiatement installé.**

Les deux sièges vacants sont réservés au groupe politique Une Métropole d'Avance UMA, soit les 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Vice-Présidences.

- **Délibération n°4 : Composition du Bureau du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL200004

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Dit que le Bureau du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise SMMAG, est composé comme suit :
  - Le Président, les Vice-Présidents et les Conseillers délégués
  - Six autres membres

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

**Election des autres membres du bureau**

L'élection se déroule par vote au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins exprimés : 18

Majorité absolue : 10

- Nombre de bulletins en faveur de M. Laurent THOVISTE : 18

**M. Laurent THOVISTE ayant obtenu l'unanimité, il est proclamé membre du bureau du SMMAG.**

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 7

Nombre de bulletins exprimés : 17

Majorité absolue : 9

- Nombre de bulletins en faveur de M. Dominique ESCARON : 17

**M. Dominique ESCARON ayant obtenu l'unanimité, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de bulletins exprimés : 19

Majorité absolue : 10

- Nombre de bulletins en faveur de Mme Anne GERIN : 1
- Nombre de bulletins en faveur de M. Bertrand SPINDLER : 18

**M. Bertrand SPINDLER ayant la majorité absolue, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de bulletins exprimés : 23

Majorité absolue : 12

- Nombre de bulletins en faveur de M. François BERNIGAUD : 23

**M. François BERNIGAUD ayant obtenu l'unanimité, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de bulletins exprimés : 18

Majorité absolue : 10

- Nombre de bulletins en faveur de M. Simon FARLEY : 18

**M. Simon FARLEY ayant obtenu l'unanimité, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

**Election du membre du bureau :**

Nombre de bulletins total : 24

Nombre de bulletins blancs : 4

Nombre de bulletins exprimés : 20

Majorité absolue : 11

- Nombre de bulletins en faveur de M. Nadine REUX : 1
- Nombre de bulletins en faveur de M. Jean-Paul TROVERO : 19

**M. Jean-Paul TROVERO ayant obtenu la majorité absolue, il est proclamé membre du Bureau du SMMAG.**

A l'issue des votes, le Bureau du SMMAG est composé comme suit :

- Président : M. Sylvain LAVAL
  - Vice-Présidents du SMMAG : Mmes et MM. Henri BAILE, Bruno CATTIN, Coralie BOURDELAIN, Laëtitia RABIH, Luc REMOND, Brahim CHERAA, Jean-Claude PEYRIN
  - Autres membres : Mmes et MM. Laurent THOVISTE, Dominique ESCARON, Bertrand SPINDLER, François BERNIGAUD, Simon FARLEY, Jean-Paul TROVERO
- **Délibération n°5 : Création des commissions thématiques du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise (SMMAG)**

2DL200160

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Décide de créer quatre commissions thématiques dénommées :
  - Commission Ressources
  - Commission Mobilités
  - Commission Accessibilité
  - Commission Coopération avec les Territoires Voisins
- Décide que la composition de ces Commissions sera arrêtée lors d'un prochain Comité syndical

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°6 : Election des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise - Conditions de dépôt des listes**

2DL200118

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

- Décide que chaque liste déposée par les groupes politiques représentés au sein du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise pourra comporter moins de candidats titulaires et suppléants que le nombre maximal de cinq,
- Décide que les listes devront être remises sous forme écrite au Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise le jour de l'élection des membres de la commission d'appel d'offres,
- Décide que le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise portera ces listes à la connaissance des membres du comité syndical avant de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

#### **Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°7 : Election des membres de la commission d'appel d'offres du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise**

2DL200119

Il a été constaté le dépôt d'une liste.

Ayant fait acte de candidature, au nom des membres titulaires :

- M. Florent CHOLAT
- M. Bertrand SPINDLER
- M. Jean-Marc GAUTHIER
- Mme Coralie BOURDELAIN
- M. Luc REMOND

Ayant fait acte de candidature, au titre des membres suppléants :

- M. Pierre BEJAJI
- M. Laurent THOVISTE
- Jean-Paul TROVERO
- François BERNIGAUD
- M. Anthony MOREAU

L'élection a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré et à l'issue des votes, le Comité syndical du SMMAG constate que :

- La commission d'appel d'offres à caractère permanent du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise est ainsi composée :
  - Membre de droit de la commission : le Président du Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise, ou son représentant,
  - Membres titulaires : M. Florent CHOLAT, M. Bertrand SPINDLER, M. Jean-Marc GAUTHIER, Mme Coralie BOURDELAIN, M. Luc REMOND
  - Membres suppléants : M. Pierre BEJAJI, M. Laurent THOVISTE, Jean-Paul TROVERO, François BERNIGAUD, M. Anthony MOREAU

**Nombre de bulletins total : 24**

**Nombre de bulletins blancs : 1**

**Nombre de bulletins exprimés : 23**

- **Nombre de bulletins en faveur de la liste 1 : 23**

- **Délibération n°8** : Délégations d'attributions du Comité syndical au Président du **SMMAG**

2DL200174

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- Délégué au Président du SMMAG les attributions énumérées ci-dessus,
- Dit que lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président rend compte des attributions exercées par délégation,
- Précise que le Président devra rendre compte de l'exercice des attributions exercées par délégation, lors de chaque réunion du Comité syndical, et que, sans que soient rapportées les délégations ainsi attribuées, le Président restera juge de la nécessité de porter exceptionnellement devant le comité syndical, des décisions relevant des attributions déléguées.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

-----  
Interruption de séance à 14h13, pour présentation des délibérations Finances par Madame Barbara MARTIN, Directrice du Département Finances et Contrôle de Gestion  
Reprise de séance à 14h18  
-----

Finances et Budget

- **Délibération n°9** : Finances et Budget - Approbation du compte de gestion 2019 du **trésorier**

2DL200085

Intervention de M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du SMMAG :

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Déclare que le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2019, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°10 : Finances et Budget - Compte administratif 2019**

2DL200086

Intervention de M. CHOLAT

M. Henri BAILE assure la présidence de séance, M. Sylvain LAVAL s'étant retiré.

Après que le compte de gestion ait été approuvé,

Après que le Président se soit retiré,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Approuve le compte administratif de l'exercice 2019 du Syndicat Mixte

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

- **Délibération n°11 : Finances et Budget - Affectation des résultats de l'exercice 2019**

2DL200084

Après en avoir délibéré, le Comité syndical du SMMAG :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2019 de 11 915 802,61 € sur l'exercice 2020 sur le budget principal du SMMAG comme suit :
- Affectation au c/1068 (couverture du besoin de financement) de 7 687 103,91 €
- Report en fonctionnement au c/002 en recette de 4 228 698,70 €.

Le déficit d'investissement de 14 767 400,82 € est, quant à lui, reporté en 2020 au c/001 en dépense d'investissement du budget principal du SMMAG.

**Conclusions adoptées à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 22.